



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU THERAIN

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT), rassemble les 22 communes situées entre Beauvais et Montataire afin d'assurer une gestion globale et cohérente du Thérain sur ses derniers 50 Km.



La rivière le Thérain s'étend sur 96 Km depuis sa source à Grumesnil (76) jusqu'à sa confluence avec l'Oise à Montataire. Son débit moyen est de 8m³/s.

Le SIVT répond à plusieurs missions d'intérêt général sur le Thérain comme :



L'entretien :

- Sélection et coupe de la végétation des berges
- Enlèvement des encombres végétales
- Enlèvement de déchets...

La restauration :

- Réalisation de protection de berges en génie végétale
- Création d'aménagements à vocation hydro-piscicole
- Restauration d'anciens méandres



Les animations et conseils :

Elus, scolaires, riverains...

et la mise en place **d'actions préventives contre les crues.**

Retrouver nos actions sur : www.sivt-therain.fr



Les crues dans la vallée du Thérain:

La vallée du Thérain a de tout temps connu des phénomènes naturels de crues. Celles de 1995, 1999 et surtout 2001 (plus grosse crue connue) ont laissé de mauvais souvenirs à de nombreux usagers.



"Janvier 2001 : Débit du Thérain $35m^3/s$ > Habitations et usines inondées, routes coupées, c'est au total 48 arrêtés de catastrophes naturelles qui ont été pris sur les 22 communes du SIVT".

Crues de 2001 - Habitations inondées

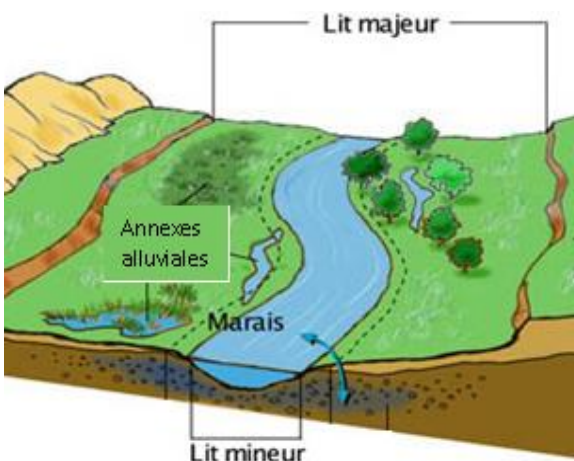
Suite à ces crues, de nombreux travaux ont réalisés par le SIVT dans le but de limiter leurs effets néfastes.

De plus, un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et des règlements d'urbanisme (PLU, SCOT) ont été rédigés afin de maîtriser l'urbanisation dans les secteurs inondables.

Cependant, les aléas climatiques, l'imperméabilisation des sols, les changements de pratiques agricoles et les modifications du lit majeur, rendent le risque inondation toujours présent.

A la recherche des Zones d'Expansion des Crues :

Les Zones d'Expansion des Crues (ZEC) sont des zones naturelles, inondables, non urbanisées, situées dans le lit majeur du cours d'eau regroupant l'ensemble des annexes alluviales".



Fonctionnement naturel d'une vallée :

Le lit majeur d'un cours d'eau désigne la partie qui est inondée en cas de crue.

Le lit mineur du cours d'eau désigne la partie en eau délimitée par les berges.

Les annexes alluviales regroupent les marais, prairies et forêts en bord de cours d'eau.

Au fil des siècles et des aménagements industriels ou hydrauliques, la rivière s'est trouvée partiellement déconnectée de son lit majeur engendrant une perte des fonctions écologiques et une réduction importante des Zones d'Expansion naturelles des Crues.



Lit du Thérain canalisé et berges remblayées



Les ZEC jouent un rôle majeur dans la prévention des inondations en :

- ✚ **Ecrêtant les crues** (*limite les débits les plus importants*)
- ✚ **Stockant temporairement de l'eau...**

Elles remplissent également plusieurs fonctions écologiques :

- ✚ **Infiltration vers les nappes phréatiques**
- ✚ **Zone favorable pour une faune et une flore remarquables...**



Cette perte se traduit par un risque inondation plus élevé pour les biens et les personnes, et une raréfaction des zones humides favorables à la biodiversité.

L'Etude sur les Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

Cette étude a pour objectif de reconnecter les ZEC dégradées (marais, forêts, prairies), dans le lit majeur du Thérain entre Beauvais et Montataire pour protéger les zones habitées en période de crue.



Marais stockant de l'eau au printemps

Déroulement de l'étude sur les ZEC :

Etape 1 : Une prospection de terrain afin d'identifier les zones à reconnecter :

Etape 2 : La réalisation d'une modélisation hydraulique afin de connaître les surfaces naturelles inondables et de prévoir les fréquences de débordements.

Etape 3 : Différents travaux à mettre en place pour permettre la reconnexion des ZEC



- Reconnexion et réhabilitation du réseau de fossés

- Suppression de merlons de curage

- Connexion avec les anciens méandres, les marais...

- Création de surverse vers des plans d'eau

Etape 4 : La réalisation du programme de travaux comprenant le dossier réglementaire, le planning financier.

Les actions prévues sont réalisées dans le cadre d'une gestion équilibrée des eaux à l'échelle de la vallée du Thérain, tiennent compte des enjeux humains et de la préservation des écosystèmes.

C'est pourquoi le principe de solidarité dans la vallée apparaît essentiel, chaque aménagement réalisé profitera à tous.



Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain
Place de la Mairie 60510 Rochy Condé
Téléchargeable sur : www.sivt-therain.fr

Avec la participation de :

